

# LE VAUXOIS

## 2018



*Le lavoir*

**Mairie de Vaux-sur-Lunain – 77710**  
**17 route de Lorrez le Bocage**  
**Tél : 01 64 31 50 54 – Fax : 01 60 96 51 13**  
**Courriel : [mairie.vauxsurlunain@wanadoo.fr](mailto:mairie.vauxsurlunain@wanadoo.fr)**



*Chers Vaulxois et Vaulxoises,*

*L'année 2017 a été ponctuée par de nombreuses élections. En effet, un nouveau président de la république a été élu : Monsieur Emmanuel MACRON (LREM), notre députée sortante Madame Valérie LACROUTE (LR) a été réélue, et nos nouveaux sénateurs sont Anne CHAIN-LARCHÉ, Pierre CUYPERS, Arnaud DE BELENET, Vincent EBLÉ, Colette MÉLOT et Claudine THOMAS.*

*Si les présidentielles ont connu un fort taux de participation (101 votants au 1<sup>er</sup> tour, 105 au 2<sup>nd</sup> tour), les législatives ont eu beaucoup moins de succès (71 votants au 1<sup>er</sup> tour, 63 votants au 2<sup>nd</sup> tour) puisqu'à peine la moitié des inscrits (141) s'est rendue aux urnes.*

*C'est l'occasion pour moi de rappeler que le vote est un droit mais aussi un devoir de citoyen.*

*L'année 2017, comme les précédentes, a également connu plusieurs attentats (notamment l'attaque à l'aéroport d'Orly le 18 mars ou encore les attaques sur les Champs-Élysées les 20 avril et 19 juin).*

*En 2017, la baisse des dotations de l'Etat s'est poursuivie, entraînant une diminution du budget communal nous obligeant à faire des choix dans nos dépenses et à les prioriser.*

*Malgré ce contexte plutôt morose, l'équipe municipale tâchera, comme elle le fait depuis plusieurs années, de répondre au mieux aux besoins des habitants et de continuer à faire de Vaux-sur-Lunain un village où il fait bon vivre.*

*Et c'est bien chaleureusement qu'elle présente à chacun d'entre vous, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, ses meilleurs vœux de bonheur, de joie, de santé et de prospérité pour l'année 2018.*

*Elle souhaite également la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune qu'elle incite à se rendre en mairie pour se faire connaître.*

*Bien amicalement,*

*Patrick BOUSSER  
Maire*



Le sapin nous est offert par un habitant de Vaux. Malheureusement, les conditions météorologiques et la disponibilité des personnes s'en occupant, ne nous ont pas permis de le couper et de l'installer devant l'église. Nous en sommes désolés.



Les rues de Vaux-sur-Lunain ne sont pas très larges, nous demandons à toutes les personnes qui peuvent garer leur véhicule dans leur cour, de le faire afin de permettre une meilleure circulation dans le village. Nous vous en remercions.

## ETAT CIVIL 2017

### Avis de naissance

Mickael HერიARD NAM

Gabriel GEORGES

Maïlow ACHEREAU

Aaron MASSON

### Mariage

8 avril : mariage de Valérie LEGER et Sébastien VECKMAN

2 septembre : Mylène BONNET et Teddy RUBIO



### Décès

26 janvier : Janine BAUMER

13 février : Lily ARIZALETA

14 février : France CORBIER

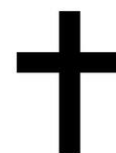
23 février : Marie NAUDET

28 février : Jean MAURY

30 mars : Jacques LACLERGUE

1<sup>er</sup> juin : Jeannine VIGOUROUX

19 septembre : Lucienne BOUZIGUES



### Transcription de décès

2 mars : Yvette BARREGE

21 mars : Gisèle HATTON

7 avril : Albert CONSTANT

8 mai : Georgette ESCOUFLAIRE

19 octobre : Claude GAUTIER

## NOUVEAUX HABITANTS



Nous souhaitons la bienvenue à :

- M. Yannick GIGUET et Mme Valérie POMMERET (allée des Chênes)
- M. Florian CAPPAN (les Richoux)
- Mme Maryline JANNAIRE (impasse de la Fontaine),
- Mme NAM et M. HერიARD (Rue de Villebéon),
- Mme et M. AHIL (Rue de Villebéon).

**Les nouveaux habitants sont invités à se rendre en mairie pour se faire connaître.**

## MANIFESTATIONS

### VIDE GRENIER

**14 MAI**  
**VAUX / LUNAIN**

(17 - Sable et Marais)  
De 7 heures à 19 heures  
**2,5 € le mètre**  
**linéaire**

Présence de Producteurs locaux  
(Fromages, légumes, etc...)

BUVETTE RESTAURATION  
INSCRIPTION :  
07 82 56 73 38 / saintgengoult@gmail.com

Organisé par le comité de développement de la commune

### Brocante du 14 mai 2017

La traditionnelle brocante a eu lieu le 14 mai 2017. De nombreux exposants sont venus et ont permis de faire de cette journée une belle réussite malgré quelques averses.



### Pique-Nique du 24 juin 2017

Le pique-nique a rencontré cette année encore un vif succès avec une quarantaine de personnes venues partager un vrai moment de convivialité.



### Cérémonie du souvenir du 11 novembre

Une quinzaine de personnes s'est déplacée le samedi 11 novembre dernier pour commémorer la fin de la Première Guerre Mondiale après quatre ans de conflit entre 1914 et 1918.

Merci à ces personnes qui ont rendu hommage aux soldats morts pour la France.



### **Repas des anciens du 25 novembre**

Moment de convivialité avec les sages du village, nous nous sommes retrouvés à l'auberge du Cheval Blanc à Ferrières-en-Gâtinais et avons terminé à la salle de la mairie pour partager un dernier verre.



### **Noël des Enfants**

Merci à Nono et Lucky pour ce délicieux moment de rires, le père Noël n'a pas gâté que les petits et tous se sont réjouis du goûter qui a suivi le spectacle et la visite du père Noël.



Les cadeaux n'ayant pas été retirés le jour du spectacle sont disponibles jusqu'au 31 janvier 2018. Passé ce délai, ils seront restitués à nos partenaires et remboursés à la Mairie.

## ASSOCIATIONS

Deux associations animent notre village :

- ✓ Association Saint-Gengoult, Présidée par Denis BUSSON,
- ✓ Société de Chasse, Présidée par Laurent LAINÉ.

La mairie tient à remercier chaleureusement les bénévoles qui travaillent pour proposer différentes activités aux Vaulxois.

## ARTISANS et COMMERÇANTS VAULXOIS



### Gîte

Arnaud et Charlotte vous accueillent dans leur gîte "La ferme de l'Abondance".

Capacités de 14 personnes. Animaux non admis.

Accès internet.

Plus de renseignements au 06 63 97 06 13.

### Aux Jardins du Lunain

Michel GRAO vous propose une production maraîchère bio.

1 impasse de la Fontaine

77710 VAUX-SUR-LUNAIN

Tél. : 06 82 40 65 62

Courriel : [michel.grao@neuf.fr](mailto:michel.grao@neuf.fr)



### CRAZY HOPS

Jacques PICARD a ouvert sa brasserie au Hameau de Villeniard.

Pour plus de renseignements :

Site internet : [crazyhops.fr/crazy-hops](http://crazyhops.fr/crazy-hops)

Tél. : 06 70 29 54 98.

*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.*

### Elagage

Valentin VIRGILE réalise tous vos travaux d'élagage.

Vous pouvez le contacter au 06 22 12 63 07.



### Couverture

Sylvain ARSENDEAU réalise vos travaux de couverture.

## RÉALISATIONS / TRAVAUX

### Travaux 2017

- Abattage des cèdres devant le cimetière,
- Fermeture du préau avec des baies vitrées,
- Mission d'étude zonage assainissement,
- Entretien des espaces verts,
- Entretien, réparation et maintenance diverses.



### Prévisions 2018

- Aménagement paysager de l'entrée du cimetière,
- Acquisition d'un photocopieur pour la mairie.

## NOUVEAUTÉS



Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, le site de la Mairie est en ligne sur la page <http://www.vauxsurlunain.fr/>.

Vos idées et suggestions sont les bienvenues !

## COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL DE LOING



Née en 2010, la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing a pour vocation de mettre en œuvre un projet de développement intercommunal, basé sur plusieurs objectifs :

- favoriser le **développement économique local** afin de maintenir et développer l'emploi sur le territoire ;
- créer et renforcer l'**identité territoriale** de la Communauté de Communes en s'appuyant notamment sur son caractère rural ;
- favoriser et améliorer l'**accès de l'ensemble des habitants aux services et équipements du territoire** intercommunal ;
- préserver et mettre en valeur l'**environnement et le cadre de vie** ;
- faciliter la **mutualisation des moyens** humains et matériels des Communes-membres afin de rationaliser l'organisation territoriale.

Ses compétences sont les suivantes :

- l'aménagement de l'espace,
- le développement économique,
- l'action sociale d'intérêt communautaire,
- la protection et mise en valeur de l'environnement et le soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie
- le transport,
- l'aménagement numérique du territoire.

Vous pouvez consulter le site internet de la CCGVL : <http://www.ccgvl77.fr/>



## **Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**

La communauté de communes propose un service Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour vos enfants.

Pendant les vacances, l'Accueil de loisirs est sous la compétence de la Communauté de Communes, qui définit la tarification et les règles de fonctionnement et prend en charge les dépenses relatives au service.

Pendant la période scolaire, l'Accueil de loisirs du mercredi est sous la stricte responsabilité des Communes.

Il existe 4 structures réparties sur le territoire :

### ✓ **Aufferville (77570)**

Salle polyvalente des Quatre Saisons Route de Verteau

Directeur de l'accueil de loisirs : 06.16.43.37.05 CCGVL : 01.64.29.20.48

Courriel : [enfance@ccgvl77.fr](mailto:enfance@ccgvl77.fr)

### ✓ **Beaumont-du-Gâtinais (77890)**

Salle du Château 3 place de l'Eglise

Tél : 06.35.50.44.07 / 01 64 29 90 33

Courriel: [mairie.beaumont.du.gatinais@orange.fr](mailto:mairie.beaumont.du.gatinais@orange.fr)

### ✓ **Souppes-sur-Loing (77460)**

3 rue des Mariniers (derrière la Poste)

Direction de l'accueil de loisirs 06.80.94.98.56 ou 06.82.13.27.71 ALSH (fixe) : 09.77.84.97.14 Email : [alsh@ville-souppes.fr](mailto:alsh@ville-souppes.fr)

### ✓ **Lorrez-le-Bocage (77570)**

ALSH et salle annexe de la Mairie 1 rue Emile Bru

Tél : 01.64.70.99.93 / 06.71.48.43.01

## ***L'inscription de vos enfants à l'Accueil de loisirs***

### **A quoi ça sert ?**

L'inscription permet de respecter les règles d'encadrement et de garantir la sécurité des enfants et la qualité de l'accueil.

### **Quand inscrire mon enfant à l'Accueil de loisirs ?**

Tout au long de l'année, en veillant à respecter un délai minimum :

- 1 mois avant le démarrage de la session des vacances d'été (juillet et août),
- 15 jours avant le démarrage de chaque session des petites vacances scolaires.
- pour les mercredis : au maximum 15 jours avant le mercredi concerné.

Après inscription de l'enfant, seules les absences pour maladie de l'enfant ou pour un événement familial important et imprévisible pourront faire l'objet d'un remboursement ou avoir (sur justificatif). Comment inscrire mon enfant à l'Accueil de loisirs ?

- 1) Constituer le dossier d'inscription : liste des pièces à fournir disponible sur [www.ccgvl77.fr](http://www.ccgvl77.fr)
- 2) Prendre contact avec le Directeur de l'accueil de loisirs où vous souhaitez inscrire votre enfant, en veillant à respecter les délais.

# Transport à la demande (TAD)

**Proxi'bus**  
Transport à la demande  
de la Communauté de communes  
Gâtinais  
Val-de-Loing

Achat du ticket à bord (2€) ou titres de transport habituels!

La liberté de vous déplacer vers...

- Démarches administratives
- Marché
- Piscine
- Médecin
- Hôpital
- Recherche emploi
- Loisirs

**Proxi'bus**  
c'est un transport à la demande pour tous.

- 1 Vous réservez jusqu'à la veille de votre déplacement, avant 17h.
- 2 Rendez-vous à l'arrêt le plus proche de chez vous,
- 3 Votre Proxi'bus vient vous chercher, vous emmène, et vous ramène !

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE

**77**

Informations et réservation au :  
01 60 63 04 04  
De 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00  
du lundi au vendredi (sauf jour férié).  
www.ccgvl77.fr

Logos: stif, SEINE-MARNE 77 LE DÉPARTEMENT, Gâtinais Val-de-Loing, transdev

## Le Proxi'bus : combien ça coûte ?

Vous pouvez acheter un titre de transport à bord du véhicule (2€) ou dans les gares SNCF et Office de Tourisme.

Si vous avez une carte d'abonnement (Navigo, Imagin'R, Rubis...), vous pouvez l'utiliser. Le Proxi'bus est gratuit pour les enfants de - 4ans.

## Je veux voyager avec le Proxi'bus, comment faire ?

J'appelle le 01 60 63 04 04 au moins la veille de mon déplacement, avant 17h. Si je veux voyager un lundi, j'appelle le vendredi avant 17h. Le jour J, je me présente 5 minutes avant l'heure de rendez-vous au point d'arrêt convenu : le Proxi'bus vient me chercher !

## Où le Proxi'bus vient-il me chercher ?

Au point d'arrêt le plus proche de chez vous : vous le reconnaitrez grâce à la pastille orange « Proxi'bus » (points d'arrêts utilisés pour le ramassage scolaire ou les lignes du STILL). La centrale de réservation vous aidera à trouver un point de rendez-vous au plus proche de chez vous.

## A quelle heure le Proxi'bus vient-il me chercher ?

Le Proxi'bus fonctionne de 9h à 12h et de 14h

à 17h. Les horaires de passage sont adaptés aux réservations.

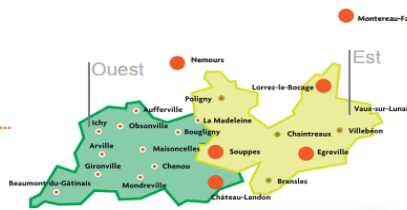
Le Proxi'bus est adapté aux Personnes à Mobilité Réduite et aux enfants (siège-auto).

## Le Proxi'Bus pour aller où et quand ?

### J'habite dans le bourg ou un hameau de ...

Arville, Aufferville, Beaumont-du-Gâtinais, Bougligny, Château-Landon, Chenou, Gironville, Ichy, La Madeleine-sur-Loing, Maisoncelles-en-Gâtinais, Mondreville, Obsonville.

**Je fais partie de la zone Ouest**



### J'habite dans le bourg ou un hameau de ...

Bransles, Chaintreaux, Egreville, Lorrez-le-Bocage, Poligny, Souppes-sur-Loing, Vaux-sur-Lunain, Villebéon.

**Je fais partie de la zone Est**

**Le Proxi'bus circule pendant les vacances scolaires !**

Où puis-je me rendre et quand ?

Mardi	Mercredi après-midi	Jeudi
Souppes-sur-Loing Château-Landon Nemours	Souppes-sur-Loing Château-Landon Egreville (Piscine)	Souppes-sur-Loing Château-Landon Nemours

Où puis-je me rendre et quand ?

Lundi	Mercredi	Mercredi après-midi	Vendredi
Egreville Souppes-sur-Loing Nemours	Montereau-Fault-Yonne Lorrez-le-Bocage	Souppes-sur-Loing Château-Landon Egreville (Piscine)	Souppes-sur-Loing Château-Landon Nemours

### Les destinations du Proxi'bus : arrêts de dépose

Souppes-sur-Loing	Château-Landon	Egreville	Nemours	Montereau	Lorrez-le-Bocage
<ul style="list-style-type: none"> <li>Office de tourisme</li> <li>Place de la République</li> <li>Base de loisirs/College</li> <li>Bowling</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Place Verdun</li> <li>Place du marché</li> <li>Plantagenêts (Carrefour Market)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Piscine</li> <li>Place Berne-Bellecour</li> <li>Stade</li> <li>Pointoiserie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gare SNCF</li> <li>Hôpital</li> <li>Place de l'Eglise</li> <li>Rue de Paris</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gare SNCF</li> <li>Hôpital</li> <li>Zone commerciale du Bréau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hôtel de ville</li> </ul>

### A savoir :

**Correspondances Ligne 34 SME**  
A Souppes, Château-Landon et Egreville : possibilité de prendre le Seine-et-Marne Express (Vers Nemours, Fontainebleau, Melun...)

## **Le Relais Assistantes Maternelles**

Alexandra et Thierry, les animateurs du Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.) itinérant de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing, proposent aux assistantes maternelles, aux parents et futurs parents une palette de services visant à les accompagner au mieux dans le dédale de questions qu'ils rencontrent au moment de confier leur enfant à une professionnelle ou d'en accueillir un à domicile.

### **Pour les parents**

- Mise à disposition de la liste des assistantes maternelles du territoire ;
- Information sur les démarches administratives à accomplir ;
- Soutien à la fonction d'employeur ;
- Rencontres avec les assistantes maternelles et des professionnels extérieurs, lors de temps festifs ou de réflexion.

### **Pour les enfants**

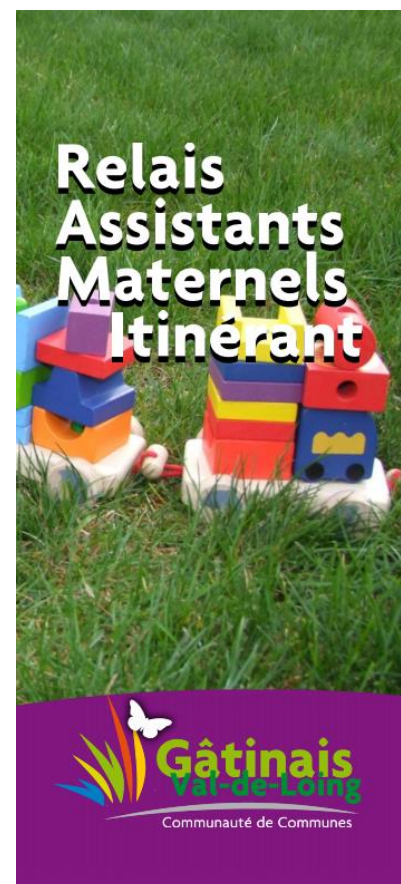
- participer à des activités d'éveil
- développer leur socialisation dans un espace de jeu adapté et sécurisé, toujours sous la responsabilité de leur assistante maternelle.

### **Pour les assistantes maternelles**

- Temps de rencontres et d'échanges entre professionnels, avec les enfants accueillis, pour rompre l'isolement, faire connaissance, échanger ;
- Information sur la réglementation du travail ;
- Soutien à la fonction de salarié ;
- Animations, réunions thématiques ;
- Documentation variée, prêt d'ouvrages ;
- Rencontres avec les parents lors de temps festifs ou de réflexion ;
- Accompagnement à la formation continue.
- Information sur la profession d'assistante maternelle ;
- Information sur les démarches liées à l'agrément.

### **Contact :**

RAM Itinérant de la Communauté de Communes  
44 avenue du Maréchal Leclerc  
77460 Souppes-sur-Loing  
Tél. : 01 72 66 71 68  
Courriel : [ram@ccgvl77.fr](mailto:ram@ccgvl77.fr)



## INFORMATIONS UTILES



### Obligation d'entretenir les haies

Ce bulletin municipal est l'occasion de vous rappeler que chacun doit entretenir ses haies afin qu'elle n'empêche pas la visibilité des usagers de la route. Nous comptons sur votre civisme.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler tout déchet.

### Nuisances sonores

Conformément à l'arrêté n°5/2014, les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.



A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au samedi de 9H à 12H et de 14 H à 18H
- les dimanches de 10H à 12H. »



Par ailleurs, je vous rappelle que les bruits de comportement ou bruits domestiques (ex. : aboiements) sont soumis aux dispositions du code de la santé publique :

article R.1334-31 : aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du

voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.



### Liste électorale

La révision de la liste électorale a lieu tous les ans le 28 février.

Pour être inscrit, rapprochez-vous de votre mairie avant le 31 décembre de l'année précédente.

Pour plus de renseignements, contactez la mairie au 01 64 31 50 54.

### Chenilles processionnaires

Connues pour leur mode de déplacement en file indienne, les larves se nourrissent des aiguilles de diverses espèces de pins, provoquant un affaiblissement important des arbres<sup>1</sup> et des allergies chez certaines personnes exposées aux soies des chenilles.





### Maladie de Lyme

La maladie de Lyme, ou Borréliose de Lyme, est une infection due à une bactérie (microbe) transportée par une tique. Elle n'est pas contagieuse.

Dans les 3 à 30 jours après la piqûre, la maladie peut apparaître d'abord sous la forme d'une plaque rouge qui s'étend en cercle (érythème migrant) à partir de la zone de piqûre, puis disparaît en quelques semaines à quelques mois.

Avec ou sans plaque rouge, il faut consulter un médecin en cas de symptômes grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle quelques semaines à quelques mois après la piqûre. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.

Au bout de plusieurs mois ou années, en l'absence de traitement, des atteintes graves des nerfs, des articulations, du cœur et de la peau peuvent s'installer.



### Piscines

Les propriétaires de piscines ont l'obligation de choisir un dispositif de sécurité parmi les quatre préconisés par la loi, en conformité avec les normes établies par l'Afnor (Association française de normalisation).

Il s'agit :

des barrières de protection d'accès au bassin (norme NF P. 90-306) ;

des systèmes d'alarme (norme NF P. 90-307) ;

des couvertures de sécurité et dispositifs d'accrochage (norme NF P. 90-308) ;

des abris de piscine (norme NF P. 90-307).

En cas de non-respect de l'obligation de sécurité indiquée ci-dessus, les propriétaires de piscines encourent une **amende de 45 000 euros** (article L. 152-12 du Code de la construction et de l'habitation).

La mise en place d'un de ces dispositifs est obligatoire depuis le 1er janvier 2004 pour les piscines nouvellement construites ; depuis le 1er mai 2004 pour les piscines existantes des habitations mises en location saisonnière et pour toutes les autres piscines existantes depuis le 1er janvier 2006.

Si la piscine a été construite après 2004, le constructeur ou l'installateur doit vous avoir remis une attestation de conformité aux exigences légales de votre installation.

Si la piscine a été construite avant 2004, vous devez faire attester de la conformité l'équipement de sécurité par un professionnel (fabricant, installateur, vendeur ou contrôleur technique agréé par l'État).

Le propriétaire peut également attester, sous sa propre responsabilité, de la conformité de l'installation, mais en cas de non-respect de la loi, il est passible d'une peine de 45 000€ et des sanctions pénales.

Il n'existe pas de dispositif spécifique de sécurité règlementant les piscines hors sol, gonflables ou démontables.

En revanche ce type de bassin est soumis à l'obligation générale de sécurité définie par le code de la consommation.

Les piscines en kit doivent ainsi répondre à la norme Afnor (NF P-90-302) d'août 2002. Norme qui a été amendée en juin 2003 pour les bassins en bois.

Enfin la norme XP P 90-314 d'octobre 2007 fixe des exigences de sécurité en matière de système de filtration (pièces d'aspiration et de reprise des eaux) pour les piscines qui en sont équipées.



## Grippe

La vaccination antigrippale s'adresse à toutes les personnes de 65 ans et plus ainsi qu'aux personnes atteintes de certaines maladies chroniques (diabète, insuffisance cardiaque ou respiratoire, etc.).

L'an dernier, en France, moins d'une personne sur deux (47,4 %) pour qui la grippe présente un risque de complications, parfois grave, s'est fait vacciner. C'est pourquoi, comme chaque année,

l'Assurance Maladie repart en campagne contre la grippe saisonnière avec, pour 2017, un nouveau slogan « Ne laissons pas la grippe nous gâcher l'hiver ».



## Cimetière

Comme vous le savez, les cèdres du cimetière ont dû être enlevés l'an passé car leurs racines prenaient trop d'ampleur, menaçant ainsi le mur mais aussi les tombes situées le long du mur.

La municipalité réfléchit actuellement à un réaménagement des abords du cimetière.

C'est l'occasion de rappeler que le cimetière est défini comme tout terrain public et sacré où, après une cérémonie, on enterre les morts. C'est pourquoi, je compte sur chacun des habitants pour veiller à son respect. Les animaux n'y sont bien évidemment pas les bienvenus.

## Recensement militaire

Tout citoyen âgé de 16 ans est tenu de se faire recenser à la mairie de son domicile ou au consulat s'il réside à l'étranger.

En 2018, les jeunes garçons et filles nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2002 se font recenser à 16 ans, dans le mois d'anniversaire.

Une attestation de recensement leur sera remise. Celle-ci est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'Etat.



## Balade

Vendredi 6 octobre, l'Office National des Forêts, l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France, les Départements de Seine-et-Marne et des Yvelines ont lancé une application mobile commune : « balade branchée ». L'application propose des promenades thématiques, guidées et commentées pour découvrir autrement les espaces naturels franciliens : forêts publiques comme celle de Fontainebleau, espaces naturels sensibles, parcs départementaux... Gratuite, l'application est disponible sur Google Play et l'App Store.



Curieux de la nature, amateurs de petites sorties familiales, randonneurs confirmés, *Balade branchée* vous connecte à la nature en Île-de-France.

C'est votre nouveau guide de poche : choisissez une promenade, téléchargez-la et découvrez, de façon ludique, l'exceptionnelle richesse du patrimoine naturel et ses curiosités culturelles. Les contenus - audio, photos, vidéos et ses jeux - qui se déclenchent automatiquement, à proximité des lieux remarquables, vous accompagnent puis enrichissent votre balade. Élaborés par des spécialistes - naturalistes, historiens, artistes, forestiers ou encore comédiens – ils mettent en scène les sites traversés. Ils expliquent leur histoire, décrivent les paysages et leur gestion, présentent la faune et la flore puis sensibilisent à la protection de l'environnement... Accessible à tous, c'est une façon simple et idéale de trouver, selon ses envies, et préparer, en quelques clics, une sortie plein air.

*Balade Branchée* remplace l'application « Forêt de Fontainebleau » de l'ONF, sortie en 2014. Toutes les promenades qui étaient disponibles sur ce service seront progressivement accessibles sur *Balade Branchée*. Pour profiter de la nouvelle application, nous vous conseillons de désinstaller « Forêt de Fontainebleau » avant de télécharger *Balade Branchée*.

Enfin, l'offre s'étoffera régulièrement avec de nouveaux circuits dans d'autres espaces naturels régionaux : Sénart, Villefermoy, Armainvilliers, etc.

**CAISSE DEPARTEMENTALE D'AIDE AU LOGEMENT de SEINE ET MARNE**  
**C.A.D.A.L.**

La CAISSE DEPARTEMENTALE D'AIDE AU LOGEMENT de Seine et Marne, "C.A.D.A.L." créée et financée par le Conseil Départemental du 77 propose des PRETS pour aider au financement des opérations immobilières suivantes :

- ACCESSION a la PROPRIETE (acquisition de neuf ou d'ancien)
- CONSTRUCTION
- RACHAT DE SOULTE
- AGRANDISSEMENT
- RENOVATION, AMELIORATION, ADAPTATION, REHABILITATION
- TRAVAUX de COPROPRIETE

Certaines conditions sont demandées pour pouvoir bénéficier de ces prêts :  
 ○ L'habitation doit se situer en Seine et Marne et doit constituer la résidence principale et personnelle du demandeur.  
 ○ Sont appliqués, le barème de ressources CADAL.

COMPOSITION DU FOYER	PLAFONDS DE RESSOURCES	MONTANT MAXIMUM DU PRET
- 1 Personne	26 500 €	<b>10 000 €</b>
- 2 Personnes	36 200 €	
- 3 Personnes	43 800 €	
- 4 Personnes	46 500 €	
- 5 Personnes	52 300 €	
- 6 Personnes	59 100 €	
- 7 Personnes +	65 500 €	

**MONTANT DES PRETS**

Construction et acquisition : Prêts de **10 000 €**  
 Agrandissement & Amélioration : Taux d'intervention de **70 %** du coût total des travaux, des matériaux ou de la quote-part et prêts plafonnés à **10 000 €**

**TAUX D'INTERET**

**1 %**

**DUREE DE REMBOURSEMENT**

**3 - 5 - 7 ou 10 ans** (suivant la nature du projet)

*Pour en savoir plus...*

Courrier : C.A.D.A.L.	Bureaux : C.A.D.A.L.	☎ 01.60.65.94.88
Hôtel du Département	3 rue Paul Cézanne	☎ 01.64.87.95.07
CS 50377	La Rochette	☎ 01.60.59.00.58
77010 MELUN CEDEX	77000 MELUN	@-mail : <a href="mailto:cadal77@wanadoo.fr">cadal77@wanadoo.fr</a>
		<a href="http://cadal77.wix.com/cadal77">http://cadal77.wix.com/cadal77</a>

**Caisse Départementale d'Aide au Logement**

La C.A.D.A.L est une association créée et financée par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne depuis 1961. Cet organisme associé au Département 77 propose des prêts pour aider au financement de l'acquisition et de la rénovation de la résidence principale des Seine-et-Marnais.

Ces aides départementales sont des prêts complémentaires (sous conditions de ressources) dont les montants peuvent financer jusqu'à 10 000€ dans des projets liés à l'accession dans le neuf ou l'ancien, la construction ainsi que l'amélioration, la réhabilitation ou l'adaptation de l'habitat des propriétaires occupants en Seine-et-Marne au taux de 1% et une durée de remboursement de 3,5,7 ou 10 ans.

Plus de renseignements sur <http://cadal77.wix.com/cadal77>

## La Prime Isolation

L'État a débloqué des budgets spécifiques pour faire économiser les foyers à faibles revenus en offrant des travaux d'isolation pour 1€ symbolique.

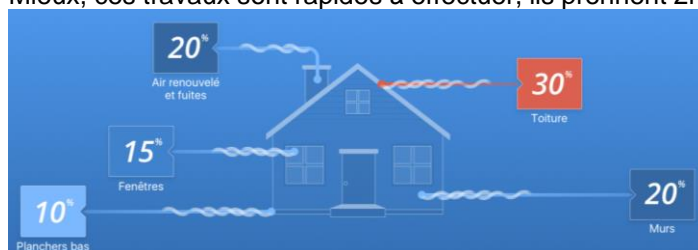
Dans le cadre de cette loi mise en place par le gouvernement, nous souhaiterions en faire profiter tous les habitants éligibles de votre commune.

Qu'est-ce que la Prime Isolation ?

La prime isolation est une subvention de l'état qui permet de réaliser une isolation des combles perdus pour 1 euro symbolique, alors que ces travaux coûtent normalement plusieurs milliers d'euros.

Pourquoi isoler ses combles ?

Les combles sont l'espace qui existe entre le toit d'une maison et la pièce la plus haute de celle-ci. Si la surface de cette pièce est transformable en espace habitable, on l'appellera combles aménageables, sinon cette surface portera le nom de combles perdus. De nombreuses études ont démontré que le toit est le point faible d'une maison concernant la dissipation de chaleur. Ainsi ce n'est pas moins de 30% de votre chauffage qui est perdu à cause d'une mauvaise isolation du toit. C'est pourquoi isoler les combles perdus vous permet de réaliser des économies de 30% sur vos factures énergétiques et de gagner 5 degrés de température ambiante. Mieux, ces travaux sont rapides à effectuer, ils prennent 2h de temps en moyenne.



Afin d'être éligible à la prime isolation, vous devez remplir plusieurs conditions:

- Les travaux doivent avoir lieu dans votre résidence principale qui doit être achevée depuis plus de 2 ans
- Vous devez être propriétaire ou locataire de ce lieu de résidence
- Vous devez faire appel à une société possédant le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour vos travaux d'isolation
- Vous devez avoir des revenus correspondant aux plafonds suivants:

Nombre de personnes composants le ménage	Habitation en Province	Habitation en Ile de France
1	14 308€	19 308€
2	20 925€	29 066€
3	25 166€	34 906€
4	29 400€	40 758€
5	33 652€	46 630€
Par personne supplémentaire	4 241€	5 860€

La Prime Isolation : Cumulable avec d'autres subventions

Il existe encore pléthore d'aides comme la prime isolation permettant aux Français de réaliser des économies d'énergie tout en améliorant leur confort. Ainsi certaines communes et départements ont mis en place des budgets spécifiques pour la rénovation énergétique, n'hésitez pas à vous tourner vers elles afin d'obtenir plus d'informations sur le coup de pouce économies d'énergie, la prime isolation ou encore le CITE. De même, l'Anah ou Agence Nationale de l'Habitat propose des aides pour le financement de travaux aussi bien pour une mauvaise isolation qu'une incompatibilité due à un handicap. Quels que soient les travaux que vous souhaitez engager pour améliorer votre confort, certaines de ces aides sont cumulables et permettront la concrétisation de vos projets, mais avec une disponibilité limitée. En effet, le CITE devait être arrêté, mais l'état français a décidé de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2017, il serait dommage de ne pas en profiter, comme l'ont fait 30 000 Français avant vous.



## Mairie



**La mairie est ouverte :**

Lundi : 13h-18h

Mardi : 9h-13h

Mercredi : 8h45-11h45

Jeudi : 8h30-16h30

**Permanences des élus :**

Lundi : 17h-19h

Jeudi : 14h-15h

***Mairie de Vaux-sur-Lunain  
17 route de Lorrez le Bocage  
77710 Vaux-sur-Lunain  
Tél : 01 64 31 50 54 – Fax : 01 60 96 51 13  
Courriel : [mairie.vauxsurlunain@wanadoo.fr](mailto:mairie.vauxsurlunain@wanadoo.fr)  
Site internet : <http://www.vauxsurlunain.fr/>.***

## SIRMOTOM

### Calendrier :

Déchets ménagers : mardi

Emballages ménagers : mercredi

Encombrants : contacter le SIRMOTOM

### Déchetterie de Montereau

1, rue des prés Saint-Martin

77130 Montereau

Tél. : 01 60 57 00 52

### Déchetterie de Voulx

Route de Saint-Ange

77940 Voulx

Tél. : 01 60 96 90 04

Horaires d'ouverture (hiver) du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars

	Déchetterie de Montereau	Déchetterie de Voulx
Lundi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h
Mardi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 18h	Fermé
Mercredi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h
Jeudi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	Fermé
Vendredi	13h30 à 18h	13h30 à 18h
Samedi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h
Dimanche	9h à 12h	9h à 12h

Horaires d'ouverture (été) du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre

	Déchetterie de Montereau	Déchetterie de Voulx
Lundi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
Mardi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	Fermé
Mercredi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
Jeudi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	Fermé
Vendredi	13h30 à 19h	13h30 à 19h
Samedi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
Dimanche	8h30 à 13h30	8h30 à 13h30

**Fermetures les : 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> novembre, 25 décembre, dimanche et lundi de Pâques.**

Plus de renseignements auprès du SIRMOTOM :

<http://www.sirmotom.fr/>

Tél. : 0 800 45 63 15

**POUR RAPPEL, il est interdit de déposer des sacs poubelles à même le sol, vous pouvez commander ou demander le remplacement d'un container auprès de la mairie ou du SIRMOTOM.**



## NUMEROS UTILES



**POLICE 17**

**POMPIERS 18**

**SAMU 15**

**Gendarmerie de Lorrez-le-bocage 01 64 31 63 80**

**Sous-Préfecture Fontainebleau 01 60 74 66 92**

**Trésor Public 01 64 31 51 52**

**Caisse Primaire d'Assurance Maladie 77 : 08 20 904 138**

**Allo enfance maltraitée 119**

**Centre Hospitalier de Montereau 01 64 31 64 31**

**Centre Hospitalier de Nemours 01 64 45 19 00**

**Sida Info Service 08 00 840 800**

**SOS drogue Alcool, Tabac, Info Service 08 00 23 13 13**

**Centre anti poison 01 40 37 04 04**

**Jeune violence écoute 08 00 20 22 23**

**EDF dépannage électricité 08 10 333 077**

**GDF dépannage Gaz 08 10 433 077**

**SAUR Nemours 01 64 78 55 60**

**Presbytère 01 64 31 51 09**

**Service santé :**

**Dr DELANDRE Voulx : 01 64 31 90 00**

**Dr TIMSIT Lorrez-le-Bocage : 01 60 96 55 55**

**Dr LULEY LEROIDE Lorrez-le-Bocage : 01 64 31 40 54**

**Infirmières Lorrez-le-Bocage : 01 64 31 47 65**

**Vétérinaire Lorrez-le-Bocage : 01 64 31 46 15**

**Kinésithérapeutes Lorrez-le-Bocage : 01 64 24 76 65**

